

[Text]

Further, the government is of the view that any reductions or failure to provide in the future an increased level of transfers will place New Brunswick in a most difficult financial position, unable to, adequately, provide services to its residents.

In addition, although the government recognizes the magnitude of the deficit problem facing the Government of Canada, it is of the opinion that savings must not be made from fundamental programs which support and enhance the national heritage of Canada.

The province also believes it would be unwise for the Government of Canada to embark on new federal programs, in areas served by these transfers, if the financing for these new ventures substantially hampers the operation of activities under the *Fiscal Arrangements Act* and Canada Assistance Plan. The New Brunswick government stands ready to work with the Government of Canada on measures which will increase the political visibility of federal programs.

Thank you, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. Premier, for the presentation. I note that your voice strengthened as you went along so your cold has not bothered you that much. Maybe it is the importance of the subject and the attachment that you have to it. I do not want to get into a debate about figures with you because, as you know, I would not want to debate that with you here.

You expressed the percentage of federal expenditures that transfer payments represent. Of course, that is a good measure and one can use that, if one wants to make a particular point, but there is another figure that I would just like to put on the record, that at least would indicate something else. For Canada as a whole, while it is true that transfer payments have reduced a percentage, when you take all the federal government's expenditures, some of which are not discretionary, as you know, . . . In 1976-77, under the old shared-cost system, the federal transfer has represented 38.4 per cent of all provincial expenditures for medicare, hospitalization and post secondary education. In 1981, they represent 47.3 per cent, which means that while they are reduced as a percentage of federal expenditures, they have increased as a percentage of provincial expenditures for Canada as a whole. For New Brunswick, the figure in 1976-77 was 34.7 per cent and in 1980-81, it is 67.5 per cent. That is another measure that I do not want to debate with you. You have made the point but I think one should keep in mind that while EPF does and should, in my view, continue to provide flexibility to provincial governments to modify the programs as they see fit, the federal contribution should at least be seen in the light of what provincial governments do with their programs. Would you agree with that?

[Translation]

En outre, le gouvernement considère qu'une réduction ou un maintien éventuel, à l'avenir, des niveaux de péréquation rendra intenable la situation financière du Nouveau-Brunswick qui ne sera plus en mesure d'assurer des services adéquats au public.

Par ailleurs, bien que le gouvernement provincial se rende compte de l'énorme problème de déficit du gouvernement du Canada, il ne pense pas que des économies doivent être faites à même les programmes essentiels qui favorisent et mettent en lumière le patrimoine national du Canada.

La province pense également qu'il ne serait pas avisé, pour le gouvernement fédéral, d'adopter de nouveaux programmes dans les domaines déjà subventionnés par la péréquation, si le financement de ces nouveaux programmes devait réduire le niveau d'activités découlant de la Loi sur les accords fiscaux et du Régime d'assistance publique du Canada. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est prêt à travailler en collaboration avec le gouvernement du Canada, en vue d'adopter des mesures qui mettront mieux en valeur la participation du fédéral aux programmes.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur le premier ministre, de votre présentation. J'ai remarqué que votre voix s'est replacée à mesure que vous faisiez votre déclaration liminaire, j'en conclus donc que votre rhume ne vous dérange pas trop, ou peut-être est-ce la nature du sujet et l'attachement que vous y apportez. Je ne veux pas commencer une discussion sur les chiffres car, comme vous le savez, je ne veux pas en parler ici avec vous.

Vous avez donné le pourcentage des dépenses fédérales que représentent les paiements de péréquation. Il s'agit bien sûr d'une mesure utile pour faire valoir un point donné, mais il y a un autre chiffre que j'aimerais mentionner, un chiffre qui indique quelque chose d'autre. Pour l'ensemble du Canada, il est vrai que le pourcentage des paiements de péréquation a diminué, par rapport à l'ensemble des dépenses du gouvernement central, dont certaines sont obligatoires, comme vous le savez . . . En 1976-1977, en vertu de l'ancien régime de partage des coûts, les paiements du gouvernement fédéral ont représenté 38,4 p. 100 du total des dépenses provinciales pour les régimes d'assurance-santé, d'hospitalisation et d'enseignement postsecondaire. En 1981, ils représentent 47,3 p. 100; ainsi, bien que les paiements représentent un pourcentage inférieur des dépenses du gouvernement fédéral, ils ont quand même augmenté par rapport aux dépenses provinciales. Pour le Nouveau-Brunswick, en 1976-1977, le pourcentage était de 34,7 p. 100 alors qu'en 1980-1981, il est monté à 67,5 p. 100. Voilà ce dont je voulais vous faire part. Vous avez soulevé cette question mais, à mon avis, il ne faut pas oublier que bien que le financement des programmes établis assure, à juste titre, une certaine souplesse aux gouvernements provinciaux qui peuvent modifier les programmes comme ils l'entendent, il demeure que la contribution du gouvernement fédéral devrait être évaluée, à tout le moins, par rapport à ce que font les gouvernements provinciaux de leurs programmes. Qu'en pensez-vous?